



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
18 octobre 2023  
Français  
Original : anglais

---

## Rapport du Secrétaire général en application du paragraphe 31 de la résolution 2677 (2023) du Conseil de sécurité

### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2677 (2023) du Conseil de sécurité du 15 mars 2023, par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 mars 2024 le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport distinct qui comporte une évaluation et une analyse détaillée des facteurs politiques, économiques et de la sécurité qui retardent l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et de leurs causes, une évaluation de conditions ou d'indicateurs précis, une stratégie de transition intégrée des Nations Unies et des recommandations sur la manière dont la MINUSS pourrait s'adapter à la lumière des conclusions du rapport.

### II. Évaluation et analyse des facteurs qui retardent l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud

#### A. Facteurs politiques

##### 1. État d'avancement de l'application de l'Accord revitalisé

2. L'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud est considérablement à la traîne, du fait des retards enregistrés dans le parachèvement de tâches essentielles, à savoir la reconstitution de la Commission nationale de révision constitutionnelle, de la Commission électorale nationale et du Conseil des partis politiques et la mise en place des dispositions transitoires de sécurité. De récentes enquêtes de perception indépendantes, menées par des organisations de la société civile et la MINUSS, portent à croire que la majorité des Sud-Soudanais souhaitent la tenue des élections en décembre 2024, sans plus attendre.

3. Alors que le processus d'élaboration d'une Constitution permanente est en suspens, la Commission nationale de révision constitutionnelle reconstituée fera office d'organe de contrôle et la Commission électorale nationale reconstituée sera chargée des préparatifs et de la conduite des élections. D'après le projet de révision de 2023 de la loi sur les partis politiques de 2012, le Conseil des partis politiques sera



l'organisme responsable de l'enregistrement, du contrôle et de la réglementation des partis politiques. Le projet de révision de 2023 de la loi de 2012 sur les élections nationales a été adopté le 26 septembre, mais la formation et le déploiement des Forces unifiées nécessaires, élément central des dispositions transitoires de sécurité, n'ont pas encore été achevés. Il faut ajouter à cela que les fonds affectés à toutes les tâches en suspens précitées demeurent insuffisants.

4. Certaines parties prenantes ont constaté que le Président, Salva Kiir Mayardit, avait tendance à prendre des décisions unilatérales, comme en témoigne le remaniement intervenu au niveau des ministres, des gouverneurs et des dirigeants militaires, qui a entravé le processus d'application de l'Accord revitalisé et entraîné une perte de confiance entre des acteurs nationaux clefs. Cette méfiance a contribué à creuser le fossé entre les partis, en particulier sur les questions relatives aux élections. Les partis d'opposition ont insisté sur la nécessité de mener à bien le processus d'élaboration d'une Constitution permanente, le recensement, les dispositions de sécurité, le rapatriement des réfugiés et la réinstallation des personnes déplacées dans leur propre pays comme conditions préalables à la tenue d'élections pacifiques et inclusives. À l'inverse, le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) a estimé que certaines dispositions de l'Accord revitalisé, telles que le recensement et la réinstallation des personnes déplacées, n'étaient pas indispensables pour faire aboutir la transition. Tout rapprochement entre ces positions divergentes ne sera pas chose aisée.

5. Sur le plan régional, le conflit au Soudan a exacerbé la situation économique et humanitaire désastreuse du Soudan du Sud et réduit la possibilité d'une mobilisation régionale et d'une attention internationale, ainsi que d'un encouragement extérieur aux parties au processus de paix au Soudan du Sud. M. Kiir s'est déclaré disposé à participer à l'action de médiation pour régler le conflit au Soudan, à la fois de manière bilatérale et dans le cadre de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

## **2. État d'avancement du processus d'élaboration de la Constitution**

6. Selon l'Accord sur la feuille de route pour une fin pacifique et démocratique de la période de transition prévue par l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud, la reconstitution de la Commission nationale de révision constitutionnelle aurait dû être achevée au 30 août 2022 et la loi de 2022 sur le processus d'élaboration de la Constitution aurait dû être promulguée au 5 février 2023. Cela aurait dû être suivi, au 30 octobre 2022 : de la mise en place du Comité de rédaction de la Constitution, un organe d'experts techniques composé de 15 membres ; du recrutement, au 30 décembre 2022, des membres pour la formation de la Conférence nationale sur la Constitution ; de la conduite, au 30 décembre 2022, par la Commission nationale de révision constitutionnelle reconstituée, d'une phase initiale d'éducation civique et de collecte de données sur les opinions du public concernant le processus d'élaboration de la Constitution et la mise en place du sous-comité préparatoire ; et de l'établissement, au 30 mars 2023, du premier rapport sur les données relatives à l'éducation civique et à la consultation publique pour validation par le public.

7. Près de 10 mois après la promulgation, le 21 décembre 2022, de la loi sur le processus d'élaboration de la Constitution, aucune des tâches énoncées dans la feuille de route n'a été accomplie. Le flou entourant le calendrier du processus d'élaboration de la Constitution est particulièrement préoccupant, au vu du retard prolongé pris dans l'application de la feuille de route. L'Accord revitalisé et la feuille de route prévoient un échéancier de 24 mois pour l'achèvement du processus d'élaboration de la Constitution en juillet 2024, six mois avant les élections de décembre 2024. Le

Gouvernement n'a cependant pas encore fourni d'indication concernant un calendrier révisé ou une procédure simplifiée en vue du processus d'élaboration de la Constitution. Le processus affiche globalement 12 mois de retard.

8. Le 1<sup>er</sup> juin 2023, le Gouvernement a créé une équipe spéciale conjointe, constituée de l'ONU, de l'Union africaine et de l'IGAD, chargée de coordonner la planification et l'application des processus constitutionnel et électoral. Trois réunions ont été organisées à ce jour au niveau des responsables et plusieurs réunions au niveau du secrétariat. À la même réunion du 1<sup>er</sup> juin, la Commission nationale de révision constitutionnelle a présenté ses projets de plans d'action et des prévisions de dépenses de 40 millions de dollars, dont 32 millions demandés en faveur de la Conférence nationale constituante. Dans le budget national pour l'exercice 2023/2024, promulgué en août, seuls 287 000 dollars ont été affectés au processus d'élaboration de la Constitution. Le Gouvernement n'a pas encore indiqué quand et comment le reste des fonds relatifs au processus d'élaboration de la Constitution seraient fournis.

### **3. État d'avancement des préparatifs électoraux**

9. Les critères fixés pour garantir la conduite des élections en décembre 2024 n'ont pas encore été remplis. Le projet de révision de 2023 de la loi de 2012 sur les élections nationales a été renvoyé par le Comité national chargé des amendements constitutionnels par l'entremise du Conseil des ministres à l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée et a fait l'objet d'un examen et de délibérations de juin à septembre 2023. L'Assemblée a tenu les 22 et 23 juin des consultations publiques sur le projet de loi, au cours desquelles l'actuelle Commission électorale nationale, des représentants du monde universitaire, de la société civile, des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et d'autres parties prenantes ont présenté leurs points de vue, notamment sur les aspects liés au système électoral et aux quotas réservés aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées. Le 18 septembre, l'Assemblée a adopté le projet de loi en procédure accélérée, à l'issue des troisième et quatrième lectures, au milieu des protestations de certains députés du Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition (MPLS dans l'opposition) et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, principalement parce qu'il donne au Président élu la possibilité de désigner 5 % des législateurs. Le Président a approuvé le projet de loi le 25 septembre. L'opposition a fait valoir que la majorité des deux tiers requise n'avait pas été obtenue.

10. Au mois de juin, la Commission électorale nationale a fait part à l'équipe spéciale conjointe trilatérale du Gouvernement du financement nécessaire sur le plan des effectifs, soit des crédits de 6 millions de dollars pour couvrir les besoins immédiats avant les élections, un projet de budget de 250 millions de dollars pour la conduite des élections et un calendrier indicatif relatif aux activités électorales. En l'absence de cadre juridique électoral énonçant clairement le type et le nombre d'élections, les modalités d'inscription des électeurs, le découpage électoral et l'inclusion des populations déplacées, entre autres paramètres, le budget de la Commission demeure néanmoins incertain. Le budget national approuvé pour 2023/2024 ne prévoit pas de financement suffisant pour assurer le bon fonctionnement de la Commission et appuyer les préparatifs électoraux et les activités connexes, telles que la conduite de campagnes d'éducation civique et d'éducation des électeurs, la mobilisation du public, l'inscription des électeurs, la logistique et les opérations. Seul un montant de 29 020 664 livres sud-soudanaises (28 354 dollars) a été alloué, excepté le versement des salaires des membres actuels de la Commission. Tant que des précisions ne sont pas apportées sur le type et les niveaux des élections, il faudra réviser le budget de la Commission une fois que la législation aura été adoptée et que des décisions essentielles auront été prises par le Gouvernement sud-soudanais.

11. La révision de 2023 de la loi de 2012 sur les partis politiques, adoptée en juin 2022, n'a pas encore été appliquée, notamment la reconstitution du Conseil des partis politiques, sans laquelle les partis politiques ne peuvent pas s'enregistrer ou tenir des congrès. Tant la Commission électorale nationale que le Conseil des partis politiques manquent de ressources et d'effectifs. Leurs membres actuels n'ont pas l'autorité nécessaire pour prendre des décisions cruciales, leurs mandats étant venus à échéance. La Commission ne dispose pas de bureaux permanents à Djouba ou dans les États et risque d'être expulsée de ses locaux actuels à Djouba pour loyer impayé. Aucune des deux institutions n'a d'expérience sur le plan de la gestion des élections, de l'enregistrement des électeurs ou de la réglementation des activités des partis politiques.

12. Le Comité de réforme judiciaire, chargé d'élaborer des recommandations en la matière, comme énoncé dans l'Accord revitalisé, poursuit ses consultations internes, avec l'appui de la MINUSS, afin de promouvoir la transparence et la participation de la population sud-soudanaise au processus de réforme. Les recommandations qu'il formulera à l'intention du Gouvernement porteront sur des questions telles que la hiérarchie du pouvoir judiciaire au Soudan du Sud, les rapports entre les systèmes judiciaires formel et informel, la mise en place d'une cour constitutionnelle indépendante, impartiale et crédible et l'indépendance du pouvoir judiciaire. Ces réformes sont essentielles pour garantir le règlement des contentieux électoraux de manière impartiale et pour que les décisions et leurs résultats soient perçus comme légitimes. Il est également indispensable d'établir une procédure de règlement des contentieux électoraux et le rôle du pouvoir judiciaire au tout début du processus électoral. Le 16 juin, l'IGAD a annoncé qu'elle ne serait pas en mesure de continuer de financer le Comité au-delà du mois de septembre 2023. L'on ne sait précisément pour le moment comment le déficit de financement sera comblé, à un moment où le Comité est censé achever ses recommandations.

13. L'équipe de travail du Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles a encouragé, conformément à son mandat, l'ensemble des parties prenantes et des acteurs à accélérer le choix et la désignation des 57 membres de la Commission nationale de révision constitutionnelle reconstituée, ainsi que du Conseil des partis politiques et de la Commission électorale nationale. Elle n'a à ce jour annoncé aucune nomination à ces institutions.

14. Le Conseil des ministres n'a pas encore débattu des questions prioritaires clés qui ont été présentées, et l'équipe spéciale conjointe n'a pas été convoquée par le Gouvernement depuis le 27 juillet 2023. La MINUSS a continué d'exhorter le Gouvernement sud-soudanais à convoquer à nouveau l'équipe spéciale conjointe à des réunions mensuelles.

#### **4. État d'avancement d'un climat propice à des élections pacifiques et inclusives**

15. Dans ses déclarations publiques à l'occasion de la douzième Journée de l'indépendance et de la Journée des martyrs, M. Kiir a souligné que les parties devaient s'efforcer ensemble d'achever la période de transition au moyen de la tenue d'élections en 2024 dans les délais impartis et sans nouvelles prorogations. Le 15 août, le Ministre de l'information et porte-parole du Gouvernement a déclaré que le Gouvernement organiserait des élections dans les délais convenus, indépendamment du fait de savoir si les dispositions restantes de l'Accord revitalisé avaient été intégralement appliquées ou pas. Même si ces déclarations donnent le ton, il reste encore beaucoup à faire pour forger un consensus parmi les parties sur les moyens de tenir les délais.

16. Entre-temps, quelques partis ont commencé à mener une campagne politique en prévision des élections générales, même si, d'après le cadre juridique, celle-ci ne doit

pas débiter avant l'annonce officielle faite par la Commission électorale nationale. Le 4 juillet, M. Kiir a été avalisé comme le candidat présidentiel du MPLS et a lancé la campagne d'enregistrement des adhérents, lors d'un rassemblement politique auquel ont participé des représentants du parti, dans les États de Bahr el-Ghazal septentrional, de Bahr el-Ghazal occidental, des Lacs et de Ouarrap, ainsi que dans la Zone administrative d'Abyei. De même, les représentants d'une faction de l'alliance Autres partis politiques ont organisé un congrès national de trois jours, du 22 au 25 août, à Yambio (État de l'Équatoria-Occidental), approuvé à l'unanimité Peter Mayen Majongdit comme leur candidat et ouvert un bureau pour faciliter la mobilisation de la base. Le MPLS dans l'opposition a ouvert des bureaux dans les 10 États. Bien que certains partis politiques aient librement mené des activités politiques dans certains secteurs, des tensions politiques notables ont subsisté entre le MPLS et le MPLS dans l'opposition dans les États de Bahr el-Ghazal occidental, de l'Unité et de l'Équatoria-Occidental, qui connaissent des divisions d'ordre ethnique et où les partis peinent à s'imposer sur le plan politique. Certains membres de l'opposition ont dénoncé des arrestations illégales et des intimidations de leurs membres et un sabotage général au cours des activités menées par leur parti dans les comtés, ce qui suscite des inquiétudes quant à l'inégalité des règles du jeu politique.

## 5. État d'avancement des mesures de sécurité

17. Le climat s'est caractérisé par la persistance de schémas solidement établis de violences intercommunautaires et intracommunautaires, commises par des milices locales ou des groupes de défense civile. Le nombre global de victimes civiles attribuées aux parties traditionnelles au conflit a cependant diminué depuis la signature de l'Accord revitalisé en septembre 2018. La carence générale sur le plan d'institutions judiciaires formelles effectives et la réticence à tenir les personnels en tenue pour responsables des violations des droits humains continuent d'entretenir un climat d'impunité au Soudan du Sud. Le niveau d'insécurité observé dans certaines parties du pays pourrait également compromettre la participation électorale, en particulier des femmes et des personnes handicapées.

18. Le Gouvernement s'est déclaré résolu à procéder au désarmement volontaire des civils dans l'ensemble du Soudan du Sud et a présenté un projet de loi visant à créer un climat de sécurité et à atténuer la violence avant et pendant les élections. Si l'effort de désarmement est volontaire, bien coordonné et principalement mené par les entités chargées de l'application de la loi, tandis que les forces de sécurité assureraient la sécurité de la population dans l'ensemble du pays, une telle campagne pourrait assainir le climat de sécurité. De nombreuses opérations de désarmement forcées menées par l'armée ont toutefois entraîné des déplacements de population, des violences contre les habitants et un succès limité dans la réalisation des objectifs fixés.

19. Le Gouvernement sud-soudanais a commencé à planifier la sécurité des élections. La Police nationale sud-soudanaise a mis en place un Comité de sécurité électorale et nommé des personnes référentes chargées de la planification. Le Comité s'est entretenu dans un premier temps avec la MINUSS et le Programme des Nations Unies pour le développement de l'appui technique, notamment d'une formation sur le rôle des forces de sécurité dans les élections. Il a rédigé un plan national de sécurité en période d'élections et un manuel de formation, qui a été soumis au Ministre de l'intérieur pour examen et approbation. La viabilité du plan ne peut cependant être évaluée sans une connaissance intégrale du cadre électoral. La Police nationale sud-soudanaise élabore également, avec l'aide de l'ONU, sa stratégie globale de gestion de la sécurité électorale et un programme visant à renforcer les capacités de la police locale en vue des élections. La Mission a prévu pour sa part de former des formateurs à la gestion de l'ordre public afin d'améliorer les capacités de la Police nationale sud-

soudanaise d'agir avec retenue, de respecter les règles d'engagement et de contrôler la gestion des foules. Cette formation s'ajoute à celle menée par les équipes de police spécialisées et les unités de police constituées à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise, dans le cadre de la formation à la sécurité des élections.

20. En l'absence de progrès suffisants et rapides sur les dispositions transitoires de sécurité, le climat général de sécurité des élections reste imprévisible et n'est pas propice à l'exercice des droits civils et politiques. La Police nationale sud-soudanaise et les autres institutions de sécurité des Forces unifiées nécessaires ont besoin de ressources financières et logistiques adéquates de la part du Gouvernement, ainsi que d'une formation à l'état de droit et aux droits humains, pour pouvoir s'acquitter des rôles, sur le plan de la sécurité, qui leur ont été conférés par la Constitution.

## 6. État d'avancement de l'espace civique et politique

21. La MINUSS a continué de recevoir des rapports sur les restrictions aux libertés fondamentales, notamment la censure, le harcèlement, les arrestations arbitraires et la détention de journalistes, de militants, de membres de partis politiques d'opposition et d'autres personnes exprimant des opinions critiques du Gouvernement ou ne correspondant pas à la ligne officielle. De mars à juillet 2023, la MINUSS a étayé neuf atteintes concernant 37 personnes (36 personnes arrêtées et détenues et un cas d'intimidation). Ces actes, qui restreignent considérablement l'espace civique et politique, seraient perpétrés par des membres des organes de sécurité nationale et des autorités civiles, y compris des gouverneurs, des ministres et des acteurs armés qui menacent et entravent la participation des Sud-Soudanais à la vie politique. Ils ont également donné lieu à des soupçons de traitement préférentiel concernant des partis et des personnes alignés sur le MPLS. Ces soupçons pourraient être écartés si les dirigeants donnaient une orientation claire afin de garantir l'égalité des droits pour tous.

22. Bien que les activités liées à la campagne électorale à l'étape actuelle ne soient pas conformes au cadre juridique actuel, la campagne électorale du MPLS au niveau infranational a commencé et suscité diverses réactions politiques. Elle a également révélé des tensions existantes, principalement entre le MPLS et le MPLS dans l'opposition, lequel fait état, de manière persistante, de cas de harcèlement, de l'impossibilité d'ouvrir des bureaux du parti et maintient ne pas jouir des mêmes libertés que le MPLS. Cette méfiance pourrait s'accroître au fur et à mesure qu'approche la date des élections.

23. À la suite de la mobilisation soutenue des partis politiques et des groupes de la société civile, la Présidence a accepté en février 2023 de supprimer des sections litigieuses de la loi de 2014 par lesquelles le Service national de sécurité s'était vu accorder des pouvoirs d'arrestation sans mandat. Le projet de révision de 2023 de la loi de 2014 sur le Service national de sécurité a été déposé au Parlement et renvoyé au comité compétent en mai. Une fois adoptée, cette révision permettrait de se rapprocher d'une mise en conformité de la loi avec la Constitution de transition de la République du Soudan du Sud et de renforcer l'espace civique et politique.

24. Les partis politiques d'opposition ont continué de s'inquiéter du manque d'espace civique et politique et demandé des règles du jeu équitables à l'approche des élections. Ils manquent cruellement de moyens, seuls quatre ou cinq disposant d'une adresse physique. Depuis le conflit de 2016, les partis politiques d'opposition n'ont pas bénéficié du renforcement des capacités et de l'appui logistique des organisations internationales qui offraient ces services avant le conflit. Les petits partis se sont plaints de ne pas avoir les moyens de se livrer une concurrence loyale en 2024, par rapport à d'autres partis bien positionnés. Le MPLS, en revanche, a reçu un transfert direct de fonds et l'appui de hauts fonctionnaires.

25. La MINUSS adapte sa réponse au contexte actuel, notamment en fournissant une assistance technique non partisane et en aidant à sensibiliser davantage le public aux progrès accomplis sur le plan des processus électoraux et des conditions propices à la tenue d'élections inclusives et crédibles. Ses forums font partie des rares plateformes où les partis politiques se retrouvent et s'entretiennent de questions cruciales telles que l'élaboration de la Constitution, les processus électoraux et l'édification de l'État.

26. Le Soudan du Sud a ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo), concernant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Bien que des faits de violence sexuelle et fondée sur le genre liés au conflit soient de plus en plus souvent portés à l'attention de la Police nationale sud-soudanaise, la réduction de ces violences a très peu progressé. Les normes et pratiques socioculturelles discriminatoires continuent d'être légion et se reflètent dans les cultures institutionnelles et les attitudes du public, en particulier dans les milieux professionnels, où les femmes ont tendance à être reléguées à des tâches subalternes. Certaines ont été nommées à des postes de haut rang et de direction dans les mécanismes et les institutions de l'Accord revitalisé, ce qui n'est généralement pas le cas pour les postes de décision, en particulier dans le secteur de la sécurité.

27. Les 22 et 23 juin, la Commission spécialisée permanente sur la législation et la justice de l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée a organisé un atelier de consultation publique sur les questions non réglées relatives au système électoral et aux quotas réservés aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées, ainsi que d'autres aspects du projet de loi électorale. Ces consultations ont permis à un large éventail de parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations et d'informer les législateurs sur les questions en suspens, afin de renforcer le caractère inclusif du processus législatif.

## **B. Facteurs de sécurité**

### **1. État d'avancement des dispositions transitoires de sécurité**

28. Le cessez-le-feu au Soudan du Sud tient largement, et le pays a observé une réduction appréciable de la violence politique depuis 2018. Les progrès sont demeurés cependant insuffisants concernant l'application des dispositions transitoires de sécurité, qui sont vitales pour la stabilité globale du pays et l'instauration de la sécurité nécessaire aux élections. Depuis la remise de diplômes à quelque 53 000 membres des Forces unifiées nécessaires d'août 2022 à janvier 2023, certains d'entre eux, en particulier de l'opposition, sont restés dans les centres de formation et d'autres ont regagné leurs lieux d'origine, faute de nourriture. Malgré les multiples assurances données par le Gouvernement, selon lesquelles le déploiement commencerait dans les plus brefs délais, les rapports du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité indiquent que ni l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (l'APLS dans l'opposition) ni les forces de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud qui avaient été formés dans le cadre des Forces unifiées nécessaires n'ont reçu de salaires ou fait l'objet d'une procédure d'enregistrement officiel, contrairement à ceux du MPLS et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple qui ont reçu leurs soldes et des indemnités. Outre les indemnités, l'APLS dans l'opposition et les forces de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud continuent d'avoir besoin de produits de base, notamment de nourriture et de médicaments.

29. Le 12 mai, le Gouvernement a annoncé une allocation de 3,6 millions de dollars en faveur du déploiement des Forces unifiées nécessaires dans le cadre de la phase I.

L'on ne sait cependant si ce montant a été inscrit au budget uniquement pour l'exercice 2023/2024 ou s'il a été décaissé. Certaines estimations portent à croire que le seul versement des salaires, venant s'ajouter aux dépenses afférentes aux armes à feu, aux tenues et à la construction de casernes, dépasserait ce montant. Le 11 septembre, le Conseil de défense conjoint a ordonné aux membres des Forces unifiées nécessaires qui n'avaient pas encore achevé leur formation de se présenter à leur centre d'entraînement, munis de leurs armes, dans les sept jours, au titre du deuxième contingent. Ceux du premier contingent ont reçu pour instruction de se présenter en prévision du déploiement initial. Le Conseil a également indiqué que si les soldats n'avaient pas leur arme, l'entrée dans les centres de formation leur serait interdite.

30. Alors que le déploiement du premier contingent des Forces unifiées nécessaires aurait dû s'achever en septembre 2022 et la formation et le déploiement du deuxième contingent en novembre 2022, aucun des deux n'a encore commencé. La deuxième phase du processus des dispositions transitoires de sécurité n'a pas non plus été lancée. Ce retard s'explique par l'impasse sur les modalités d'unification des échelons intermédiaires et de commandement des forces en tenue entre le MPLS/Forces sud-soudanaises de défense du peuple, l'APLS dans l'opposition et l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, le déficit de financement et l'absence de programme d'application détaillé.

31. Le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité manque de ressources, ce qui nuit à son efficacité opérationnelle. Les observateurs nationaux, qui étaient en grève depuis avril 2022 pour dénoncer le non-versement des salaires, ont repris leurs activités en juin 2023 une fois que le Mécanisme a reçu un financement du Japon pour faciliter le paiement. Les observateurs nationaux du Comité national chargé des amendements constitutionnels et du Comité de réforme judiciaire ont également pâti du non-paiement des salaires. En mars 2023, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée a noté que le Comité national de transition n'avait pas été en mesure de payer les primes et les dépenses de fonctionnement des membres des mécanismes de sécurité depuis plus de trois ans. En mars, le Ministre de la consolidation de la paix, Stephen Par Kuol, a indiqué que les opérations du Comité national de transition, du Comité national chargé des amendements constitutionnels et du Comité de réforme judiciaire n'avaient pas pu payer leurs loyers et avaient été contraints de fermer leurs bureaux.

32. Les pourparlers de paix menés par la Communauté de Sant'Egidio à Rome entre le Gouvernement et les groupes d'opposition non signataires piétinent depuis le mois de mars, du fait notamment que ces derniers ont insisté sur la réorganisation du forum avec une composition et un ordre du jour différents. Le risque d'une intensification des combats entre les forces gouvernementales et les groupes non signataires subsistera, à moins qu'ils ne soient intégrés au processus de paix. La poursuite des affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes non signataires pourrait finir par menacer la mise en place du processus d'élaboration d'une Constitution permanente et la préparation des élections dans les secteurs où les groupes non signataires ont une présence active. Dans le même temps, la poursuite des défections parmi des groupes non signataires qui se rallient au Gouvernement sape la confiance entre les blocs de médiation.

## **2. Climat de sécurité en cours et causes de la violence infranationale**

33. Les facteurs contribuant aux violences infranationales au Soudan du Sud résultent principalement de rivalités autour de ressources qui s'amenuisent, de positionnements politiques, de l'absence de systèmes de gouvernance, en particulier



de mécanismes effectifs d'application de la loi et de sécurité intérieure, de l'opacité du système financier où personne n'est amené à rendre des comptes et de carences sur les plans de l'investissement et des services.

34. L'absence de forces de l'ordre et d'organes de sécurité effectifs, alors que les populations civiles sont bien armées, a conduit les habitants à prendre de plus en plus en charge leur propre sécurité. Cela a également conduit à la prolifération de groupes de défense locaux, composés principalement de jeunes armés. Le manque d'institutions et de personnel du secteur de la justice dans l'ensemble du pays, ainsi que de mécanismes de règlement des conflits et de coordination de la transhumance, a également mené à des représailles et à la recrudescence du conflit, du fait que les griefs n'étaient pas pris en compte.

35. Des violences infranationales sous forme de conflits intercommunautaires, parfois influencées par les acteurs politiques de Djouba, continuent d'éclater sur le plan local. Depuis la signature de l'Accord revitalisé, une tendance s'est dessinée, qui se reflète dans les tentatives du Gouvernement d'affaiblir le M/APLS dans l'opposition, en mettant à profit les désertions et les forces supplétives, ou en exploitant à des fins politiques les identités ethniques et les griefs locaux supposés dans les zones contrôlées par le M/APLS dans l'opposition. Cette tactique perturbe la gouvernance dans ces régions.

36. Par ailleurs, la crise actuelle au Soudan a créé des tensions sur le plan de la sécurité dans les localités du Soudan du Sud limitrophes du Soudan, notamment dans les États du Haut-Nil, de l'Unité, de Ourrap et de Bahr el-Ghazal occidental, ainsi que dans la Zone administrative de Ruweng, et les événements qui ont éclaté à Gambela (Éthiopie) ont entraîné des flux de réfugiés dans le Haut-Nil et le Jongleï.

37. En Équatoria-Central, les désaccords portant sur les ressources naturelles ont également déclenché des conflits dans certains secteurs. Le Front de salut national conteste par exemple la zone d'extraction de l'or autour de Lobonok et, après plusieurs cas de refus d'accès, les patrouilles de la MINUSS s'y sont rendues à deux reprises, les 10 et 11 août et du 13 au 15 septembre 2023, pour surveiller les conditions de sécurité et la situation des droits humains. Les populations locales ont signalé des difficultés d'accès aux installations médicales à Tamboura et Yappa, ainsi que des cas de harcèlements par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple opérant dans la région.

38. Les violences sexuelles liées au conflit demeurent fréquentes au Soudan du Sud. Les auteurs de ces actes, y compris les parties traditionnelles au conflit et les milices locales, ont continué d'employer la violence sexuelle comme tactique pour se venger, terroriser des civils et les déplacer de leurs communautés, de leurs habitations ou des zones où ils sont établis. Les entités chargées de la sécurité nationale qui ont été investies principalement de la mission de protéger la population, à savoir les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et la Police nationale sud-soudanaise, sont inscrites sur la liste figurant dans le rapport annuel de 2022 du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits ([S/2022/272](#)).

### **3. Effet des changements climatiques sur les conditions de sécurité**

39. Les changements climatiques et leurs effets sur les plans politique, économique et de la sécurité se sont intensifiés au Soudan du Sud. Les perturbations et les déplacements résultant des chocs climatiques continuent de menacer la coexistence des communautés dont les moyens de subsistance reposent sur des systèmes de subsistance sensibles au climat. Les effets des changements climatiques ont aggravé les crises humanitaires, augmenté les rivalités autour des pâturages qui se raréfient et exacerbé le risque de violence.

40. Ces quatre dernières années, le Soudan du Sud a connu des inondations chroniques dans la plupart des régions du pays, en particulier dans les États de l'Unité, de Jongleï, de Ourrap, des Lacs, de l'Équatoria-Central et du Haut-Nil. La persistance des conditions de sécheresse a également été observée dans d'autres parties du pays, notamment dans l'État de l'Équatoria-Oriental. Ces risques climatiques extrêmes ont continué de désorganiser et de détruire les moyens de subsistance, entraînant un risque accru de maladies telles que les épidémies de choléra et l'insécurité alimentaire et attisant les conflits et les migrations, du fait de pertes importantes de récoltes et de pâturages et de pénuries d'eau généralisées. Les inondations et la sécheresse ont entravé les activités opérationnelles de la Police nationale sud-soudanaise, en raison des restrictions d'accès à diverses localités.

41. Faute de systèmes d'alerte rapide au Soudan du Sud, les déplacements prolongés ont mis à rude épreuve les moyens des communautés d'accueil. Qui plus est, même si la transhumance saisonnière du bétail est régie par le mémorandum d'accord des conférences tenues en amont, les changements climatiques perturbent également le calendrier des migrations de retour des éleveurs, engendrant de nouvelles formes de tension qui débouchent parfois sur des conflits et mettent à mal les pratiques pastorales.

42. Les effets des changements politiques sur les plans politique, économique et de la sécurité sont considérables. Le 13 août, le Ministère de l'environnement a déclaré que le Soudan du Sud aurait besoin de 100 milliards de dollars durant les 27 prochaines années pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter. Le Gouvernement compte réunir 20 milliards de dollars d'ici à 2050 et mobiliser le reste par l'intermédiaire des donateurs internationaux.

## C. Facteurs économiques

### 1. Déficit de financement : crédits budgétaires pour l'application de la feuille de route

43. Les déficits de financement doivent encore être comblés, tandis que les crédits budgétaires nécessaires à l'application de l'Accord revitalisé n'ont pas encore été fournis. Le budget national pour l'exercice 2023/2024 a été approuvé le 11 août par le Parlement, et le Président a promulgué la loi y relative le 14 août. Le budget total s'élevait à 2 110 milliards de livres sud-soudanaises (2,06 milliards de dollars), dont 48,85 millions de dollars affectés à la mise en œuvre de la paix par les institutions et les mécanismes liés au processus de paix ; 275 342 dollars à la Commission électorale nationale ; 2,14 millions de dollars au Ministère de la consolidation de la paix ; 280 706 dollars à la Commission nationale de révision constitutionnelle ; 236 893 dollars à la Commission de la paix ; 131 923 dollars au Conseil des partis politiques ; 190 045 dollars à la Commission des affaires des réfugiés ; 301 051 dollars à la Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, entre autres. Il existe notamment un déficit budgétaire de quelque 261 millions de dollars, qui devrait être financé par des emprunts.

44. Comme dans les budgets précédents, le financement de la mise en œuvre du processus de paix ne représente qu'environ 2 à 3 % du total, par rapport à d'autres secteurs tels que les infrastructures (21 %), les dépenses obligatoires (15 %) et la sécurité (11 %). Les tendances historiques portent cependant à croire que les dépenses effectives relatives à l'application de l'accord de paix seront probablement inférieures aux montants inscrits au budget. Les principales parties prenantes, en particulier des partis politiques d'opposition et des groupes de la société civile, se sont déclarées inquiètes de l'insuffisance des fonds destinés à l'application de l'Accord revitalisé et au paiement des salaires des fonctionnaires. Compte tenu de la pression exercée pour

combler le déficit budgétaire de 261 millions de dollars, l'exigence supplémentaire liée à l'accord de paix pourrait entraîner une disparité dans les crédits budgétaires, soit en réduisant les dépenses dans d'autres secteurs, soit en reportant le paiement des salaires, pratique courante par le passé. Bien que la possibilité d'un budget supplémentaire subsiste, aucun débat n'est actuellement en cours à ce sujet.

45. Les organisations de la société civile ont demandé une augmentation des crédits en prévision des élections, notant que la mise en œuvre de la feuille de route nécessiterait à elle seule 200 millions de dollars. Le MPLS dans l'opposition affirme que l'insuffisance des crédits budgétaires pour des tâches essentielles compromettra à la fois l'application de la feuille de route et la conduite des élections. Le Gouvernement continue de maintenir, à l'intention du public, que des crédits adéquats, concernant les élections, seront alloués dans le cadre du budget national pour l'exercice 2024/2025. Cela laisserait néanmoins peu de temps pour mener à bien le processus d'élaboration de la Constitution, les dispositions de sécurité, les préparatifs électoraux, le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées.

## **2. Réformes économiques et gestion des finances publiques, contraintes et sources de préoccupation**

46. Le Gouvernement sud-soudanais se heurte à des difficultés sur le plan de l'application de l'Accord revitalisé, en particulier dans les domaines des réformes économique et de gestion des finances publiques. Si des progrès ont été accomplis dans le cadre de la gestion des recettes, un grand nombre d'éléments de réforme progressent lentement ou piétinent. Dans son rapport de juin 2023, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée sur l'avancement de l'application de l'Accord a signalé l'absence de progrès et la lenteur de l'exécution de la stratégie de la réforme de la gestion des finances publiques, depuis la création, en avril 2020, de la structure y relative, ainsi que de la gouvernance. Cela concerne plus précisément les réformes visant à formuler des politiques monétaires et budgétaires efficaces, à améliorer la gestion des ressources, à accroître la transparence des recettes et des dépenses et à renforcer le contrôle et la responsabilité.

47. Très peu de progrès ont également été constatés dans la mise en place de l'Autorité de gestion économique et financière, chargée de fournir une surveillance effective de la gestion de l'économie et des finances publiques et de veiller à la transparence et à l'application du principe de responsabilité dans le secteur pétrolier. En outre, la création par le Gouvernement de structures concurrentes, associée à l'insuffisance des effectifs et des moyens financiers alloués à la Commission de lutte contre la corruption, a entravé sa capacité d'appliquer les réformes nécessaires pour encadrer l'action publique de lutte contre la corruption. La reconstitution de cette Commission reste en suspens et n'a que trop tardé.

48. Bon nombre de problèmes ont peut-être concouru aux progrès limités enregistrés sur le plan de l'application des dispositions relatives à la gestion des ressources, de l'économie et des finances de l'Accord revitalisé. Les contraintes financières, le manque d'initiative et la faiblesse des capacités techniques sont les principaux obstacles sur la voie de réformes économiques et financières durables. Les effets de la lenteur des progrès en matière de réformes contribuent à la faiblesse de la gestion des finances publiques, qui fait l'objet d'allégations généralisées de corruption, exacerbant les conditions de pauvreté et de sous-développement et servant par conséquent à déclencher des conflits et des violences.

### 3. Facteurs économiques influant sur l'aide humanitaire et le processus de reconstruction

49. Selon les estimations, 9,4 millions de personnes auraient besoin d'une aide humanitaire et d'une protection en 2023, soit 76 % de la population sud-soudanaise et une augmentation de 500 000 personnes par rapport aux chiffres de 2022. L'intensification des besoins est attribuée à des facteurs tels que les conflits, les inondations généralisées, l'aggravation de l'insécurité alimentaire, le manque d'accès aux services de base, l'inflation et les prix élevés des denrées alimentaires.

50. Le Plan d'aide humanitaire 2023 a été lancé en décembre 2022 et des appels ont été adressés en vue de demander à la communauté internationale un montant de 1,7 milliard de dollars pour aider 6,8 millions de personnes sur les 9,4 millions qui sont dans le besoin, l'aide recouvrant un caractère urgent, en vie de sauver des vies et d'offrir des services de protection. À la fin du mois de septembre, le plan avait été financé à hauteur de 51,7 %.

51. La crise au Soudan, qui a provoqué un afflux important de réfugiés, de personnes de retour dans le pays et de ressortissants de pays tiers au Soudan du Sud depuis qu'elle a éclaté le 15 avril, a pesé sur la situation humanitaire qui était déjà précaire, mettant ainsi à rude épreuve l'intervention sur ce plan. La désorganisation des échanges à travers la frontière et des corridors humanitaires ainsi que les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire en provenance du Soudan ont entraîné une augmentation de 35 % du coût du panier de dépenses minimum pour la survie dans tout le Soudan du Sud. Le Fonds monétaire international a estimé que les prix à la consommation augmenteraient de 28 % en 2023. La réduction du pouvoir d'achat des ménages accentue également la vulnérabilité, en particulier parmi les personnes déplacées, les personnes de retour dans le pays, les réfugiés et les communautés d'accueil.

52. Les acteurs humanitaires ont été contraints de recourir à des moyens limités pour faire face à de nouvelles situations d'urgence, ce qui a accru le besoin de financement supplémentaire. Au 31 août, 250 967 personnes (58 428 familles) avaient été enregistrées aux points de passage à la frontière sud-soudanaise. La concurrence pour des ressources limitées est de plus en plus préoccupante en raison de l'encombrement et de la surpopulation aux points d'entrée. Le nombre croissant d'arrivées peut entraîner une dégradation de la situation sur les plans humanitaire et de la sécurité, le long des points d'entrée et au sein des communautés d'accueil où s'intègrent les arrivants.

53. Entre-temps, l'engagement de dépense annuelle d'un montant de 100 millions de dollars consacré au Fonds spécial pour la reconstruction par le Gouvernement, tel que prévu dans l'Accord revitalisé pour la période de transition, ne s'est pas matérialisé.

## III. Stratégie de transition intégrée des Nations Unies

54. À la suite d'un atelier sur la planification en amont de la transition qui s'est tenu du 16 au 18 mai 2023, les responsables des entités des Nations Unies au Soudan du Sud ont élaboré une vision relative au processus de planification de la transition et défini des priorités fondamentales en vue d'activités conjointes. Cette vision vise à renforcer la cohérence stratégique et opérationnelle de l'action de paix et de développement du système des Nations Unies et à améliorer les capacités des parties prenantes et des partenaires sud-soudanais. Il a également été décidé d'étayer la planification en amont de la transition par un renforcement des capacités institutionnelles, afin d'accroître l'appropriation nationale et d'aider le

Gouvernement à exécuter son plan de développement national et à s'engager sur la voie de la paix et du développement. À cet égard, la stratégie de transition intégrée des Nations Unies s'attachera à remédier aux déficiences essentielles en matière de capacités.

55. Les responsables des entités des Nations Unies au Soudan du Sud ont également décidé que la planification en amont de la transition devrait s'accompagner d'engagements plus vastes de la part des parties prenantes, y compris avec le Gouvernement, et d'une stratégie de communication solide autour d'une vision partagée des principales priorités, l'objectif étant de renforcer l'appropriation nationale, d'épauler le Gouvernement dans l'exécution de son plan de développement national et d'ouvrir la voie vers la paix et le développement.

## **1. Transition : permettre l'autosuffisance du Soudan du Sud**

56. Pour favoriser l'autosuffisance du Soudan du Sud, des piliers de transition clefs ont été établis sur la base d'une analyse de risque des zones susceptibles de retomber éventuellement dans la dynamique du conflit. Les domaines suivants ont été définis comme étant prioritaires en vue d'un soutien :

a) Pilier I de la transition : pour favoriser la réforme du secteur de la sécurité, la démobilisation, le désarmement et la réintégration et la lutte contre la violence au sein de la collectivité, l'ONU doit appuyer les acteurs nationaux. Il est impératif pour la stabilité du Soudan du Sud de veiller à progresser dans ces domaines et de concevoir une stratégie intégrée des Nations Unies afin de préserver les acquis sur le plan de la protection à long terme ;

b) Pilier II de la transition : le renforcement de l'état de droit, l'élargissement de l'accès à la justice, le fait d'avoir à répondre de ses actes, les réformes politiques et juridiques et la prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre liées aux conflits sont essentiels pour une paix et une stabilité durables. Le renforcement des capacités des acteurs dans le secteur de la justice formelle et des tribunaux traditionnels est nécessaire dans toutes les phases du processus judiciaire ;

c) Pilier III de la transition : il est capital de s'attaquer aux problèmes liés aux droits humains, notamment aux violations du droit à la vie et des droits des femmes, des enfants et des jeunes, à la fréquence des détentions arbitraires ou prolongées et à l'impunité des violations des droits humains en cours ;

d) Pilier IV de la transition : l'espace civique et la participation à la vie politique demeurent restreints. Il faut donner aux institutions gouvernementales et non gouvernementales les moyens d'appuyer les médias, les défenseurs des droits humains et la société civile afin d'empêcher l'autocensure, l'intimidation et le harcèlement avant, pendant et après les élections ;

e) Pilier V de transition : les priorités intersectorielles relatives aux bons offices, aux effets positifs de la Mission et à la pérennisation sous-tendent les activités menées au titre des quatre piliers essentiels. Ce pilier reflète les priorités intersectorielles qui sous-tendent les quatre autres piliers de la transition et sont donc indispensables pour la réussite de l'action de planification en amont de la transition. Il convient de mettre à profit le rôle de bons offices de la MINUSS pour donner aux acteurs l'espace requis afin de s'atteler aux priorités de la transition qui ont été définies, qui sont parfois de nature sensibles et nécessitent une volonté politique pour être mises en œuvre. Un autre axe de travail clef dans le cadre de ce pilier consiste à consolider les effets positifs de la Mission. La possibilité de léguer des effets positifs, après le retrait de la MINUSS, veut dire veiller à ce que les investissements réalisés par la Mission bénéficient de manière favorable aux acteurs nationaux et à l'équipe de pays des Nations Unies après le retrait de la Mission.

## 2. **Remédier aux principales failles en vue de l'édification d'une paix durable aux niveaux local et national**

57. Pour permettre une planification globale et efficace de la transition qui réponde aux problèmes cernés et appuie le Soudan du Sud sur la voie d'une paix durable, le système des Nations Unies au Soudan du Sud élabore des programmes communs destinés à chacun des piliers et des conceptions précises en matière de transition, visant à accompagner la stratégie globale. Les activités doivent être ancrées dans l'action en cours, en s'appuyant sur les notions d'intégration, d'appropriation nationale et de renforcement des liens indissolubles existant entre la paix, l'action humanitaire et le développement.

58. La planification en amont de la transition vise à renforcer des capacités qui permettront au système des Nations Unies, y compris la Mission, les organismes, fonds et programmes, le Fonds pour la consolidation de la paix et les partenaires clefs, d'aborder les domaines prioritaires communs, en fonction de leurs propres mandats et avantages comparatifs. Les hauts responsables des Nations Unies mèneront le processus en communiquant leur vision et leurs priorités conjointes en vue d'une planification en amont de la transition.

59. Le recentrage du système des Nations Unies sera mis en place progressivement, en fonction des réalités du terrain, et notamment de l'évolution de la situation sur les plans politique et de la sécurité au Soudan du Sud.

## IV. **Observations et recommandations**

60. Cinq ans après la signature de l'Accord revitalisé, les retards sur le plan de l'application s'expliquent principalement par l'absence de volonté politique, en particulier parmi les parties traditionnelles à cet accord. Le moment est venu de rassembler cette volonté politique pour remettre le processus de paix sur la voie, afin de parvenir à des élections libres, régulières et crédibles.

61. Plus que tout autre chose, le processus de paix au Soudan du Sud doit être à présent énergiquement soutenu par un attachement à un esprit de compromis concret et à des intérêts nationaux qui doivent primer sur les considérations partisans. Il faudrait donc remplacer les cas d'unilatéralisme observés précédemment par une nouvelle direction, afin que des décisions clefs ne nécessitant pas de moyens financiers supplémentaires soient prises en temps opportun.

62. Compte tenu des difficultés rencontrées au cours de la phase précédant la transition et du rôle clef joué par les parties prenantes extérieures pour ce qui est d'appliquer et de garantir l'Accord revitalisé, il faudrait désormais que ces garants surveillent constamment les problèmes et les règlent, pendant les dernières phases de la transition. Au-delà de la région, l'attachement de la communauté internationale au processus de paix au Soudan du Sud a été restreint par les crises actuelles dans le monde. Il sera essentiel de tirer parti des atouts de la région et de la communauté internationale pour épauler les Sud-Soudanais dans les mois à venir. Cet appui doit comprendre des incitations importantes visant à favoriser un changement vers un Gouvernement issu de la volonté des citoyens. J'encourage l'IGAD, en étroite consultation avec l'Union africaine, à répertorier de nouveaux atouts pour orienter le processus vers un aboutissement pacifique au cours de sa phase finale, la plus critique.

63. À 14 mois de la tenue des élections prévues par la feuille de route, je redoute de plus en plus que plusieurs critères essentiels n'aient pas été remplis. Outre l'allocation de moyens adéquats, les parties sont désormais tenues d'appliquer immédiatement les mesures suivantes pour permettre la tenue d'élections libres, régulières et crédibles d'ici à décembre 2024 :

- a) achever d'appliquer les dispositions transitoires de sécurité ;
- b) préciser la marche à suivre concernant le processus d'élaboration de la Constitution ;
- c) mettre en place les organes compétents, en particulier ceux qui sont essentiels pour les élections, y compris la reconstitution de la Commission électorale nationale et du Conseil des partis politiques, ainsi que leur financement ;
- d) clarifier, lors de la reconstitution de la Commission électorale nationale, le cadre juridique et le financement des élections, en tenant compte de la possibilité d'une mise en œuvre dans les délais impartis ;
- e) préciser les questions liées au découpage électoral ;
- f) convenir des modalités d'inscription des électeurs ;
- g) mettre en place un mécanisme de règlement des contentieux électoraux ;
- h) déterminer quelle sera la participation des réfugiés et des personnes déplacées aux prochaines élections ;
- i) créer et promouvoir les conditions d'un espace civique et politique propice à des élections libres, régulières et crédibles ;
- j) établir un code de conduite qui définira les paramètres d'une activité politique légitime.

64. Je suis profondément préoccupé concernant la capacité du Gouvernement d'organiser et de conduire des élections de manière indépendante, sans appui extérieur. Compte tenu de l'incertitude entourant la question de savoir si les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, régulières et crédibles seront réunies et conformément aux recommandations de la mission d'évaluation des besoins approuvées par le Conseil de sécurité (voir [S/PRST/2021/20](#)), l'appui de l'ONU au Soudan du Sud sera fourni en plusieurs phases. La phase initiale portera sur l'instauration d'un climat propice à la concurrence politique.

65. Pour que le Soudan du Sud progresse vers la tenue d'élections, il importe également de s'attaquer à la violence infranationale et à l'insécurité générale dans l'ensemble du pays. Dans le cadre de l'action visant à résoudre les problèmes du secteur de la sécurité, des dispositions transitoires de sécurité doivent être mises en place sans plus tarder, afin de régler les conflits intercommunautaires. Les plans de formation et de déploiement des Forces unifiées nécessaires destinés à lutter contre la violence, en particulier avant, pendant et après les élections, ainsi que la création d'une force de sécurité impartiale et représentative doivent être considérés comme une priorité nationale.

66. La MINUSS adaptera continuellement son dispositif, conformément à son obligation de protéger les civils. Afin d'évaluer sa capacité de réagir rapidement, face à un nouveau conflit, il a été recommandé, selon une étude des capacités militaires et policières menée au Siège, d'accroître notamment les effectifs militaires en prévoyant un bataillon et des unités de police constituées supplémentaires.

67. Compte tenu des conclusions figurant dans le présent rapport, par l'entremise du Système complet de planification et d'évaluation de la performance lui permettant d'évaluer ses activités, la MINUSS étendra sa portée géographique et sa présence physique et des bases opérationnelles temporaires supplémentaires seront établies. Des patrouilles continueront d'être effectuées régulièrement sur de longues distances et des véhicules tout-terrain seront achetés pour parer aux conditions météorologiques défavorables. La Mission applique également les recommandations d'un examen

après action de son intervention sur le site de protection des civils de Malakal en juin 2023.

68. La MINUSS continuera de mettre l'accent sur son approche intégrée à ses responsabilités en matière de protection des civils, en particulier sur des processus de paix durables au niveau local entre les populations en conflit. Elle est parvenue à un stade avancé de l'adaptation de ses structures pour intervenir rapidement en cas d'alerte rapide, y compris par l'examen des indicateurs sur une base hebdomadaire. La capacité de surveillance des droits humains et l'assistance aux institutions de l'état de droit serviront également à combattre l'impunité et à demander des comptes aux auteurs de violations, éléments essentiels pour atténuer les violences intercommunautaires, en particulier la violence sexuelle liée au conflit.

69. L'ONU continuera de consulter les garants et les parties prenantes sud-soudanaises concernées afin de déterminer les conditions indispensables pour la conduite des élections et d'évaluer la mise en place des institutions électorales nécessaires. Cet exercice permettra de recenser les institutions et les processus prioritaires qui doivent être instaurés d'ici le mois de mars 2024, ainsi que les dispositions administratives qui peuvent être reportées à une date plus proche des élections. Toute possibilité d'effectuer encore des changements s'amenuise cependant.

70. Je demande également à la communauté internationale de consacrer de nouveau une attention au Soudan du Sud, malgré d'autres priorités mondiales urgentes. Il importe que la communauté internationale soit sur la même longueur d'onde, en s'appuyant sur une évaluation commune des problèmes, et coordonne son engagement et son appui en faveur d'un processus politique favorable et inclusif, avec la pleine participation de la société civile, des femmes et des jeunes.

71. La MINUSS renforcera sa mobilisation auprès du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, des partis politiques et de la société civile pour faire des élections un moment d'édification d'une nation et non une source de division et de conflit. Je demande à toutes les parties prenantes d'œuvrer de concert pour élargir l'espace civique et politique, y compris la promotion des droits humains et des libertés fondamentales, et faire participer activement les habitants du Soudan du Sud à l'élaboration de la destinée de leur pays.

---